

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-04

ZONE DE PROTECTION SPECIALE (Z.P.S.) PLATEAU DE MILLEVACHES : DEMANDE DE SUBVENTION 2021-2022

Date de la convocation
8/02/2021

Nombre de délégués

En exercice : 23

Présents : 12

Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le 16 février 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil – mairie de Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise		B POUYAUD	x		
CAVITE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly			x		
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas	x				
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles			x		
MOUNAUD Patrick		R. NICOUX	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun					
TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET : 1295 Animation Natura 2000 de la ZPS Plateau de Millevaches

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation n°1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »

Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables

Mesure n°7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques

Axe 2 : Millevaches, territoire en transition

Orientation n°5 : stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 21 : développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Mesure 22 : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement

Le rapporteur expose :

Contexte :

La Convention d'Animation Natura 2000 en cours pour le site de la Z.P.S. Plateau de Millevaches prendra fin le 28 février 2021. Outre le suivi des actions précédemment engagées, l'animation qui s'achève a permis de réaliser de nouvelles opérations :

- protection de 9,5 hectares de boisements patrimoniaux appartenant à un particulier (site de reproduction du pic noir), grâce à 1 contrat Natura 2000 forestier à Saint-Yrieix-la-Montagne, pour un montant de 35 019 €
- restauration de 4 ha de parcours grâce à 1 autre contrat Natura 2000 d'un montant de 11 694 € (Peyrelevade, marchés de travaux attribués à des entrepreneurs forestiers et agricoles locaux)
- réalisation d'un diagnostic du potentiel de développement pastoral dans le site Natura 2000 (marché de 15 926 € attribué à une entente : association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine et Chambres d'Agriculture)
- réalisation d'une étude sur les tendances d'évolution des populations d'oiseaux communs dans le site Natura 2000. Marché de 13 829 € attribué à la Ligue Pour la protection des Oiseaux.
- accompagnement de 30 nouveaux dossiers d'évaluation d'incidence Natura 2000
- suivi des espèces de la ZPS :
 - chouette de Tengmalm : 3 sites occupés mais aucun jeune à l'envol
 - circaète Jean-le-Blanc : 5 sites occupés, 2 jeunes à l'envol
 - pie-grièche écorcheur : 50 sites occupés, dont 16 nouveaux, soit une très bonne année pour cet oiseau migrateur.

La poursuite de cette animation permettrait :

- d'assurer la continuité de la contractualisation Natura 2000, du suivi des dossiers d'évaluation d'incidence et des suivis d'espèce,
- de développer de nouveaux projets d'estives à partir du diagnostic pastoral réalisé en 2020-2021,
- de mettre en place un dispositif d'attraction des busards pour tenter de retrouver une population d'oiseaux nicheurs (formes en plâtre pour attirer des couples lors de leur passage migratoire),

- de sonder l'intensité du flux des oiseaux migrateurs au printemps (Mont Bessou) et à l'automne (secteur de Féniers), en tenant un poste d'observation sur lequel le public pourra être accueilli (réalisation d'une exposition mobile qui pourra être installée sur site)
- de confier à un stagiaire la réalisation d'une étude portant sur les spécificités économiques et commerciales des élevages utilisant les espaces herbagers et pastoraux en zone Natura 2000

Précision :

L'Etat procède actuellement au renouvellement des structures porteuses de l'animation des documents d'objectifs Natura 2000. Pour la Z.P.S. Plateau de Millevaches, le Comité de Pilotage au cours duquel la structure porteuse sera désignée aura lieu à la fin du mois de Février. Le SMAG PNRML a communiqué par courrier adressé à la DDT de la Creuse, le 26/01/2021, son intention de candidater à cette fonction (délibération B.2021-01).

Budget :

L'animation est prévue pour 12 mois, et mobilisera 1,4 Equivalent Temps Plein. Les besoins financiers pour la période allant du 01 mars 2021 au 28 février 2022 s'élèvent à 90 014,33 € :

Dépenses prévisionnelles	Montant TTC en €
Prestations de service	21 028,00 €
Dépenses de rémunération (1,4 ETP)	57 079,42 €
Frais de déplacement	2 900,00 €
Restauration, hébergement	445,00 €
Coûts indirects	8 561,91 €
TOTAL PROJET	90 014,33 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles			
	FEADER 63 % (sur base 80% de la dépense)	FEADER 63 % (sur base 20 % restant à charge du Syndicat mixte)	Etat 37 % (sur base 80% de la dépense)	Autofinancement du Syndicat mixte (7.40%)
Montant				
90 014,33 €	45 367,22 €	11 341,81 €	26 644,24 €	6 661,06 €

Proposition :

Il est proposé que le SMAGML adresse une demande de subvention respectant le plan de financement prévisionnel à la DDT de la Creuse, pour conduire à bien l'animation du Docob de la Z.P.S. Plateau de Millevaches, pour la période allant du 01 mars 2021 au 28 février 2022.

Actions à engager

Renseigner et signer la demande de subvention correspondant au plan de financement

LE BUREAU SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la délibération du Bureau syndical n° B.2021-01, confirmant l'intention du SMAG PNRML d'assurer la fonction de structure porteuse de l'animation du document d'objectif de la zone de protection spéciale Plateau de Millevaches

Considérant le rôle de Structure Porteuse qu'assume le Syndicat mixte depuis de nombreuses années

Considérant la Charte 2018-2033 du Pnr et en particulier les mesures 4, 5, 6 (phare), 7, 21 et 22.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- sous réserve de la désignation du SMAG PNRML au rôle de structure porteuse de l'animation Natura 2000 de la ZPS Plateau de Millevaches, de poursuivre en régie l'animation du Document d'objectifs de la ZPS Plateau de Millevaches afin:

- d'assurer la continuité de la contractualisation Natura 2000, du suivi des dossiers d'évaluation d'incidence et des suivis d'espèce,
- de développer de nouveaux projets d'estives à partir du diagnostic pastoral réalisé en 2020-2021,
- de mettre en place un dispositif d'attraction des busards pour tenter de retrouver une population d'oiseaux nicheurs (formes en plâtre pour attirer des couples lors de leur passage migratoire),
- de sonder l'intensité du flux des oiseaux migrateurs au printemps (Mont Bessou) et à l'automne (secteur de Féniers), en tenant un poste d'observation sur lequel le public pourra être accueilli (réalisation d'une exposition mobile qui pourra être installée sur site)
- de confier à un stagiaire la réalisation d'une étude portant sur les spécificités économiques et commerciales des élevages utilisant les espaces herbagers et pastoraux en zone Natura 2000

- sous réserve de la désignation du SMAG PNRML au rôle de structure porteuse de l'animation Natura 2000 de la ZPS Plateau de Millevaches, d'adresser une demande de subvention à la DDT de la Creuse pour conduire à bien l'animation du Docob de la Z.P.S. Plateau de

Millevaches, pour la période allant du 01 mars 2021 au 28 février 2022 et respectant le budget suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant TTC en €
Prestations de service	21 028,00 €
Dépenses de rémunération (1,4 ETP)	57 079,42 €
Frais de déplacement	2 900,00 €
Restauration, hébergement	445,00 €
Coûts indirects	8 561,91 €
TOTAL PROJET	90 014,33 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles			
	FEADER 63 % (sur base 80% de la dépense)	FEADER 63 % (sur base 20 % restant à charge du Syndicat mixte)	Etat 37 % (sur base 80% de la dépense)	Autofinancement du Syndicat mixte (7.40%)
Montant				
90 014,33 €	45 367,22 €	11 341,81 €	26 644,24 €	6 661,06 €

AUTORISE le Président à :

- signer la demande de subvention
- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 25.02.21 Et qu'elle a été affichée le 25.02.21
Le Président,

REÇU LE
25 FEV. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)



